

Le 21 septembre 2010

'Par courrier électronique'

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Qc) H4Z 1A2

Objet : Dossier R-3740-2010

Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2011-2012

Chère consœur,

Vous trouverez, en annexe de la présente, la demande de renseignements no.1 du GRAME, dans le cadre du dossier cité en rubrique, traitant des enjeux indiqués dans sa demande d'intervention et conformément au cadre établi par la décision D-2010-122.

Conformément à la décision de la Régie énoncée dans votre correspondance datée du 20 septembre 2010, le GRAME a veillé à ne pas déposer de demandes de renseignements complémentaires à celles déposées par SÉ/AQLPA concernant les enjeux traités de manière commune avec cet intervenant.

La demande de renseignements du GRAME n'aborde donc que les enjeux qu'il traite de manière distincte, tel qu'indiqué dans sa demande d'intervention, sauf en ce qui concerne la demande portant sur le PGEÉ en réseau autonome, cet enjeu spécifique n'ayant pas été abordé dans la DDR déposée par SÉ/AQLPA.

Le GRAME espère que cette manière de procéder respecte les directives de la Régie et vous soumet que la demande de renseignements no.1 du GRAME ne constitue pas une demande de renseignements pouvant être qualifiée de complémentaire, les questions portant sur des enjeux n'ayant fait l'objet d'aucune DDR de sa part.

☞ GENEVIÈVE PAQUET, LL.B. ☞
Avocate / Lawyer

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.



Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Éric Fraser pour le Distributeur
cc. Les intervenants au dossier